MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-07-2025
Dossier complet le : 22-10-2025
N° d'enregistrement : 004482/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaique au sol de moins de 1 MWc sur le parcelles ZI 44 & ZI 45 de la commune de Saint Bris le Vineux (89 530) dans le departement de l'Yonne en region Bourgogne-Franche-Comte.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: GENERALE DU SOLAIRE

Raison sociale: Generale du Solaire

N° SIRET: 53737587500201

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Bour

Prénom(s): Daniel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaique de 999 kWc sur la commune de Saint Bris le Vineux (89 530). Le terrain concerne est situe sur les parcelles ZI 44 et ZI 45 ayant servit de carrieres devenues zones de remblais pour entreprise de terrassement. Sur une surface totale du terrain de 2.8 ha, la surface utile du projet est de 1.04 ha. Cette petite centrale sera constituee d'une cloture grillagee de 2,0 m de haut equipee de passages a faune (20 cm x 20 cm, tous les 50 m), de tables de panneaux photovoltaiques espacees d'environ 2.5 m pour une hauteur inferieure a 3.2 m, d'une voie de circulation pour les vehicules, d'une citerne a incendie et de son aire d'aspiration. Les dimensions et caracteristiques de cette voie, du portail et de la citerne seront validees avec le SDIS 89. Des armoires electriques en limite de propriete permettront de raccorder le projet au reseau public d'electricite en basse tension. Il n'est donc pas prevu d'implanter de poste de transformation electrique. Un local technique d'environ 6m2 est prevu pour du stockage. Des etudes de sol prealables a la phase travaux permettront de preciser le type d'ancrage pour les tables. Dans la mesure du possible, elles seront ancrees par pieux. Si les caracteristiques du sol ne sont pas favorables a ce choix technique, elles seront

4.2 Objectifs du projet

Le projet repond aux grands objectifs nationaux en matiere de developpement des energies renouvelables et de transition energetique. La programmation pluriannuelle de l'energie prevoit en effet une cible de 35 a 44 GWc de capacite installee de photovoltaique pour 2028. La region Bourgogne Franche-Comte a adopte son SRADDET et a integre les objectifs climat-air-energie du scenario "Vers une Region a energie positive et bas carbone en 2050". La region a pour objectif de devenir une "region a energie positive". La reussite de cet objectif passe par l'acceleration du deploiement des energies renouvelables sur le territoire (objectif 11 - orientation 3 du SRADDET). Dans ce scenario "Vers une region a energie positive et bas carbone en 2050", il a ete retenu qu'a horizon 2030 un objectif de 3800 MWc soit installes (solaire photovoltaique). La PPE projette que 62% des capacites installee le soient au sol. Ce projet permet donc de valoriser du foncier degrade et egalement de repondre aux objectifs nationaux et regionaux de transition energetique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront realises sur une duree d'environ 3 mois, en dehors des periodes de sensibilite de la faune. Ils seront decomposes comme suit : 1. Debroussaillement eventuel du terrain 2. Nivellement eventuel du terrain sur les zones d'implantation de la centrale 3. Pose d'une cloture adaptee pour le passage de petites faunes terrestres 4. Amenagement de la voie de circulation et realisation des tranchees 5. Implantation des structures photovoltaiques 6. Pose des panneaux photovoltaiques 7. Pose et raccordement des onduleurs 8. Raccordement par Enedis au reseau public de distribution d'electricite 9. Mise en service de la centrale

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La totalite de la production sera injectee sur le reseau public d'Enedis. La supervision du site sera realisee a distance, avec un monitoring continu des differents organes de la centrale et de sa production. Les interventions de maintenance pourront etre : - Preventive : 1 a 3 passages par annee pour l'entretien du terrain, le controle in situ des modules ou leur nettoyage - Curative : en cas de materiel defectueux (panneaux, cables, onduleurs...) les equipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement. Les equipes accederont au terrain avec un vehicule leger. En fin d'exploitation, le parc sera demantele. Les structures et panneaux seront diriges vers les filieres adaptees qui permettent un recyclage quasi integral. En effet, pour chaque achat de module, une part du montant est reversee a l'organisme agree Soren afin de provisionner le recyclage a l'issu du demantelement. Le type de fondations prevu n'induit pas de dommages au sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet necessitera une declaration prealable (decret n°2022-1688 du 26 decembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface utile du projet Surface totale terrain Puissance du projet Hauteur des modules Production d'electricite attendue	(1.04 ; 2.8 ; 999 ; < 3,2 ; 1 126 , ha ; ha ; kWc ; m ; kWh/kWc/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Saint-Bris-le-Vineux

Code postal : 89530 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°39'27"E Lat. : 47°44'22"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Puisque le formulaire demande une adresse connue de la BD Adresse Nationale (https://adresse.data.gouv.fr/), comme notre adresse n'est pas reconnue ou si il n'y en a pas

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Cf Annexe 6
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Le plan de prevention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nomme PPRN-I - Amont - Yonne - 89
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	Approuve le 29 juin 2023 par le Conseil Communautaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Cf Annexe 6
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Une fois la citerne remplie, les seules consommations d'eau potentielles correspondent au nettoyage des modules. Celui-ci se fait en moyenne tous les 5 ans, avec une consommation d'environ 0,38 l d'eau par m² de panneau. Cela representera donc environ 0,4 m3/an pour l'ensemble de la centrale. Le prestataire de nettoyage vient avec son eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	L'eau peut s'ecouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol. Chaque panneau est distant d'au moins 2 cm de ses voisins, et 30 cm separe chaque table. Sauf en cas de specification explicite du SDIS 89, les voies de circulation seront permeable et n'impacteront pas l'ecoulement ou l'infiltration des eaux pluviales. Le projet n'est donc pas de nature a modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun travail de terrassement d'ampleur n'est prevu. Seul un petit nivellement de surface est envisage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet necessite l'apport en matieres premieres comme l'acier pour les structures des panneaux. Mais il n'utilise pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Aucun prelevement significatif d'eau et aucun impact sur les equipements d'assainissement ou eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Cf Annexe 6
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Conformement a l'arrete du 29/12/2023, les caracteristiques techniques du projet repondent aux seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes : - Hauteur des panneaux a 1,10m minimum au point bas - 2m minimum d'espacement inter-tables - Pieux ou longrines selon etude geotechnique - Clotures non occultantes -
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Un trafic regulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre mois. Il restera par ailleurs limite, dans une proportion qui ne sera pas de nature a impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens pour la maintenance n'aura lieu qu'une fois a deux fois par an, avec un vehicule leger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les seules nuisances sonores potentielles sont liees a la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en periode diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de centrale photovoltaique d'une puissance inferieure a 1 MWc (parcelle YA 02) est en cours de developpement a l'ouest de la commune, a environ 5,3 km du projet actuel.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne comportant aucun impact ecologique, patrimonial ou paysager notable, aucune mesure n'est a prendre en compte a ce stade.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse realisee permet de conclure que le projet devrait etre dispense d'une evaluation environnementale. En effet, aucun impact paysager, patrimonial ou ecologique n'est notable. De plus, l'emplacement et l'accessibilite en font une zone fortement adaptee a un projet de parc photovoltaique. Il permet par ailleurs de contribuer aux objectifs ambitieux de transition energetique, qui visent a maximiser le developpement des energies renouvelables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Speisser

Prénom Marine

Qualité du signataire Cheffe de projets developpement

À Vendargues

Fait le 21-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)